

Aide à la démolition de logements locatifs sociaux



Département de la Sarthe

Cécile HUBERT
Simon POUZANCRE

Service Habitat-Logement
Hôtel du Département – Place Aristide Briand
72 072 LE MANS Cedex 9
Tel : 02 43 54 73 27

habitat@sarthe.fr
cecile.hubert@sarthe.fr
simon.pouzancre@sarthe.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les organismes et sociétés d'HLM restructurent leur offre en démolissant des logements collectifs anciens en milieu rural, ces logements ne correspondant plus aux besoins de la population.

Le Conseil départemental a décidé d'étendre l'aide à la démolition de logements locatifs sociaux dans les opérations de renouvellement urbain à l'ensemble du territoire de la délégation de compétence des aides à la pierre, c'est-à-dire, hors Le Mans Métropole.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la délégation de compétence des aides à la pierre (département hors Le Mans Métropole).

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

10 % d'une dépense plafonnée à 7 622 € par logement démoli.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : 50 000 € d'autorisation de programme.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023, 4 opérations de démolition pour un total de 48 logements ont été financées à hauteur d'un montant total de 36 586 €.

La collectivité a également versé 31 680 € de crédits de paiement en 2023 pour une opération de 42 logements.